



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 juin 2022**

Le Conseil Municipal, s'est réuni le 30 juin 2022 sous la présidence de Mr Guy SAUVAITRE, Maire.

Les décisions suivantes ont été prises au cours de cette séance :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet est créé à compter du 1^{er} septembre 2022
- Modalités de publication des actes administratifs : le conseil municipal décide à l'unanimité, de choisir la publication sur papier des actes réglementaires et des décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel.
- Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, concernant l'octroi d'un fonds de concours investissement d'un montant de 4.321,58 € pour la réalisation des travaux de VRD de la station carburant du centre bourg.
- Travaux des sanitaires de l'école élémentaire : Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'acte de sous-traitance présenté par l'entreprise MORILLON à LIGUGÉ, titulaire du lot n°2 – Menuiseries intérieures-cloisons sèches-plâtrerie – au profit de l'entreprise DELHOUME SARL. Le montant des prestations sous-traitées s'élève à la somme de 9.289,40 € HT.
- Le conseil municipal retient la Société PLACE NET'79 située à LEZAY pour la prestation de dératissage et de désinsectisation dans les bâtiments communaux pour un montant annuel de 546 € TTC.
- Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption sur les biens aliénés situés à « Senillé » et à « Tagné » de Chaunay.